

**Titre : LES ROLES DES ORGANES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DE
L'ONU****Discipline : HISTOIRE****Cycle : Lycée****-****Niveau : TERMINALE A C D***Références : OG2, OS2-2, Livre programme d'histoire, éd 1991.***Introduction**

Créée en 1945, l'ONU dispose des organes et des institutions spécialisées qui œuvrent pour son bon fonctionnement. Ces organes et institutions spécialisées ont chacun un rôle bien déterminé.

I- Le rôle des organes de l'ONU

L'ONU dispose de 5 organes principaux à savoir : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat général, le Conseil économique et social, la Cour internationale de justice.

1- L'Assemblée générale

C'est l'organe principal de délibération. Elle se compose des représentants de tous les pays membres (les 194 Etats membres), chacun disposant d'une voix. L'Assemblée générale se réunit une fois par année en session ordinaire et en session extraordinaire en cas d'une crise majeure. L'Assemblée Générale a pour rôle d'examiner toutes les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales ; faire des recommandations en vue de promouvoir la coopération internationale, examiner et approuver le budget de l'organisation, se prononcer sur l'admission des nouveaux Etats. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3. Elle vote le Secrétaire général et les membres des différents programmes et agences.

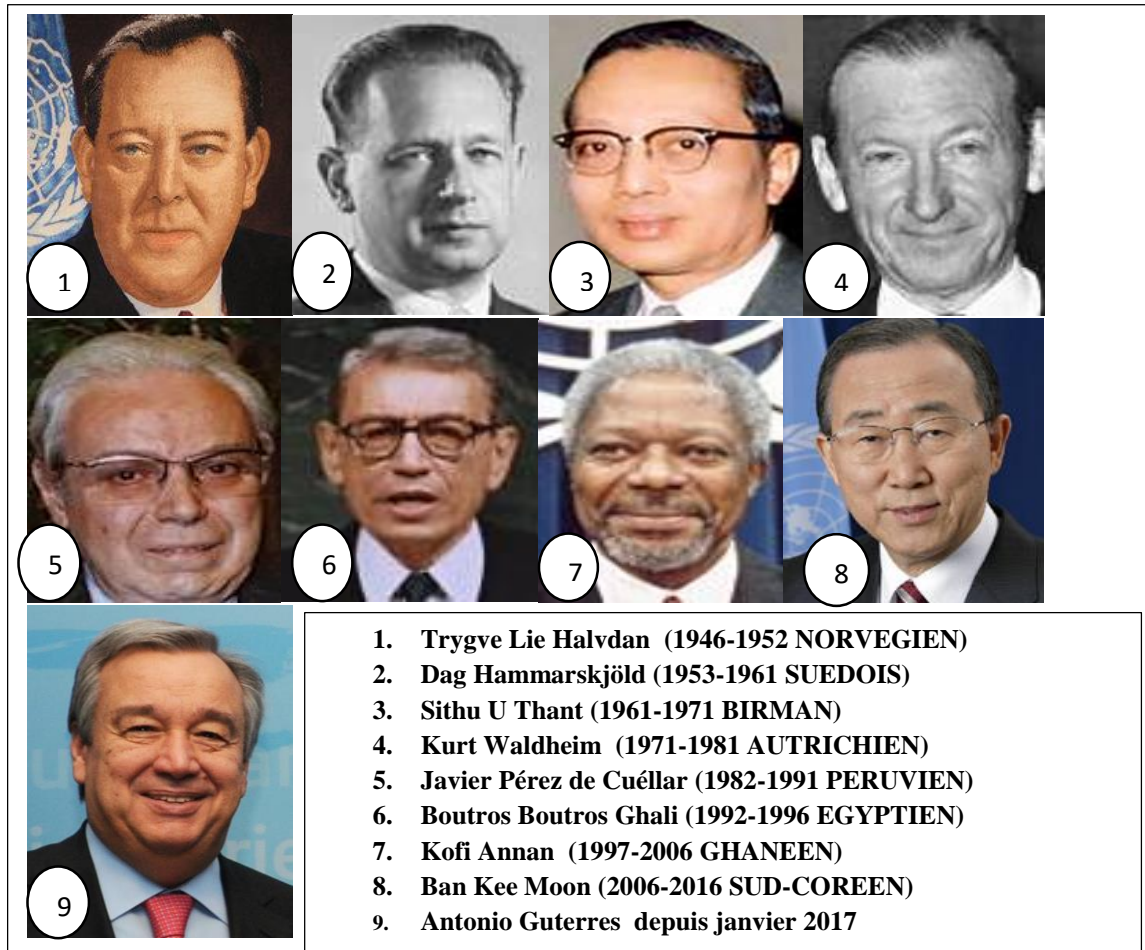
2- Le Conseil de sécurité

C'est l'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est composé de 15 membres dont 5 permanents (USA, URSS, GB, France et Chine) disposant d'un droit de veto. Les 10 autres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Son rôle est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3- Le Secrétariat général

C'est l'organe administratif de l'ONU, composé des fonctionnaires recrutés au plan international. Cet organe est dirigé par un Secrétaire général élu pour cinq ans renouvelable. Le secrétaire général est nommé par l'Assemblée, sur recommandation du Conseil pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. Son rôle est d'assurer la gestion administrative de l'ONU, de veiller à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il fait aussi la médiation dans les conflits mondiaux.

Les neuf (9) Secrétaires Généraux de l'ONU depuis sa création



4- Le Conseil économique et social

Il est composé de 54 membres élus pour trois ans. Son rôle est de coordonner toutes les activités économiques et sociales des ONU, ainsi que celles des institutions spécialisées, et de promouvoir le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous.

5- La Cour internationale de justice (CIJ)

Elle est le principal organe judiciaire de l'ONU, composé de 15 magistrats élus pour un mandat de 9 ans par l'Assemblée générale et le conseil de sécurité. Son rôle est de régler les différends juridiques entre les Etats membres et donner des avis consultatifs à l'organisation et à ses institutions spécialisées. Mais depuis avril 2012, l'ONU a mis en place à New York (USA) une Cour pénale internationale (CPI) pour juger les auteurs des crimes contre l'humanité.

II-Le rôle des institutions spécialisées de l'ONU.

Il s'agit des institutions à compétence technique, coordonnées par le Conseil économique et social. Ces institutions se chargent des questions économiques, sociales, culturelles et humanitaires. Il s'agit entre autres :



- **l'OMS** : Organisation mondiale de la santé est créée le 7 avril 1948. Elle a pour rôle d'aider et d'assurer à tous les peuples le meilleur état de santé. Son siège est à Genève en Suisse. Dans la zone Afrique, son siège est fixé à Brazzaville au Congo ;
- le **FMI** : fondé en décembre 1945, Fonds monétaire international est une organisation intergouvernementale. Son rôle est de faciliter la coopération monétaire internationale, met à la disposition des Etats des ressources financières pour corriger le déséquilibre budgétaire. Son siège est à Washington aux USA ;
- la **Banque mondiale** : créée en 1944, elle regroupe trois institutions financières : la Banque internationale pour la reconstruction (BIRD) créée en 1945 ; la Société financière internationale (SFI) créée en 1956 et l'Association internationale de développement (IDA) créée en 1960. Son rôle est de réduire la pauvreté dans le monde en renforçant les économies des pays pauvres, d'améliorer le niveau de vie des populations. Comme le FMI, le siège de la Banque mondiale est aux USA ;
- la **FAO** : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, fondée le 16 octobre 1945 à Québec. Elle a pour rôle de lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde en encourageant le développement de l'agriculture. Son siège est à Rome en Italie ;
- **l'UNESCO** : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture est créée le 4 novembre 1946. Elle lutte contre l'analphabétisme en instaurant une paix durable fondée sur la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. Son siège est à Paris en France.

Conclusion

Les organes et les institutions spécialisées de l'ONU contribuent à la résolution des problèmes politiques et socio-économiques de l'humanité.

ACTIVITES

I. Activité d'application

Après avoir lus le cours et observé les images, réalise les tâches suivantes :

1. Cite les 5 principaux organes de l'ONU.
2. Nomme les trois (3) institutions spécialisées de l'ONU qui interviennent respectivement chacune :
 - a. Dans le domaine humanitaire.
 - b. Dans le domaine de l'éducation.
 - c. Dans le domaine de la santé.
3. Nomme l'actuel Secrétaire général de l'ONU et décline son identité.
4. Identifie sur les photos ci-dessus deux (2) personnalités africaines qui ont dirigé l'ONU.

II. Activité de réinvestissement

Deux Etats membres de l'ONU, l'**Etat A** et l'**Etat B** ont un conflit international.

- L'Etat A a dit qu'il est supérieur à l'Etat B.
- L'Etat B s'estime insulté et attaque l'Etat A.

Ce conflit porté devant un organe de l'ONU. L'**Etat C** membre de cet organe, annule la décision que prennent les 14 autres Etats membres.

1. Cite le principe de l'ONU qu'ignore l'**Etat A** qui dit être plus puissant que l'Etat B.
2. Précise le principe de l'ONU qu'ignore l'**Etat B** qui attaque directement l'Etat A.



3. Dis comment appelle-t-on le pouvoir de **l'Etat C** qui annule la décision des 14 autres Etats membres de l'organe saisi pour résoudre ce conflit.
4. Nomme cet organe de l'ONU et donne son rôle.
5. Indique un autre organe de l'ONU qu'on peut consulter pour régler le conflit entre deux Etats.
6. En te référant aux problèmes internes de l'ONU, l'exercice du pouvoir par l'Etat C te rappelle quel problème.